



Délibération n°2025-125

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	36
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Convention avec la commune de Pouillon pour une participation financière à la rénovation et création de quatre logements communaux

Le lundi 29 septembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Gaàs, salle Forsans, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAUDUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations : Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Didier SAKELLARIDES, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

Absents : Rachel DURQUETY, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019 – 128 d'extension du règlement d'intervention des logements sociaux du territoire du pays d'Orthe et Arrigans du 17 septembre 2019

Vu la délibération n°2024 – 10 d'extension du règlement d'intervention aux logements communaux du territoire du pays d'Orthe et Arrigans du 17 septembre 2019

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDÉRANT les projets des communes de Pouillon de rénover des logements communaux

Monsieur le Vice-Président expose le projet de la commune de Pouillon de rénovation de 4 logements communaux à hauteur 57 526,16 euros.

Il est précisé que les travaux s'effectueraient sur les années 2025-2026-2027.

Il est proposé de passer une convention avec la commune comme le prévoit le règlement, afin de permettre le versement d'une subvention de 2 876 euros (5% du montant total des travaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention ci annexée permettant le versement de la subvention de 2 876 € à la commune de Pouillon.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 040-200069417-20250929-2025_125-DE

